

Note de présentation du projet du budget supplémentaire de l'exercice 2025

I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif. Il intègre les résultats de l'exercice précédent. A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif. La décision modificative a pour but d'ajuster des prévisions du budget primitif sans toutefois remplir la fonction de report de crédits. Elle permet des ajustements en fonction d'impératifs juridiques, économiques et sociaux initialement difficiles à prévoir. Elle prévoit des dépenses nouvelles en contrepartie, soit de suppressions de crédits antérieurement votés, soit de ressources nouvelles. Pour mémoire, le compte administratif de l'exercice 2024 de la Ville de Montfermeil fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 17 618 137.20 €, un résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élevant à 7 525 459.24 €, un solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de 6 281 630.18 € et un solde positif des restes à réaliser de la section de fonctionnement d'un montant de 4 216 173.99 €.

Les reports de crédits consistent à ajouter un crédit non consommé en fin d'année au budget de l'année suivante. Les reports de crédits concernent les deux sections (fonctionnement et investissement). La section de fonctionnement : le crédit de ce fonctionnement fait l'objet d'un report sur le budget de l'année N+1. Quand ces crédits ou dépenses ont été engagées avant le 31 janvier mais ne sont pas encore mandatés. A titre d'illustration, les reports de crédits sont souvent induits par des chantiers prévus au budget mais non achevés en raison notamment des aléas en matière de travaux qui conduisent à l'allongement des délais de réalisation et donc de mandatement.

Ainsi, les reports de crédit de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	1 266 696.64 €	5 482 8701.63 €	4 216 173.99 €
Investissement	11 771 366.05 €	5 489 735.87 €	-6 281 630.18 €

L'affectation des résultats de clôture de la section de fonctionnement de **7 525 459.24 €** de l'exercice 2024 se présente comme suit :

- investissement : **7 525 459.24 €**, en 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,

Le budget supplémentaire s'équilibre de la façon suivante :

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE		II	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	DEPENSES	RECETTES
		9 667 937,69	-1 668 569,33
REPORTS	+ Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	+ 11 771 366,05	5 489 735,87
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 17 618 137,20
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		21 439 303,74	21 439 303,74
III – PRESENTATION DES SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	3 936 707,06	-279 466,93
		+ +	+ +
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	1 266 696,64	5 482 870,63
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		5 203 403,70	5 203 403,70
TOTAL DU BUDGET (5)		26 642 707,44	26 642 707,44

Les nouvelles inscriptions au budget supplémentaire sont détaillées dans les paragraphes qui suivent.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS REPORTS : 4 161 K€

Les dépenses de fonctionnement se détaillent ainsi :

chapitre	libellé chapitre	BP 2025	BS 2025	Reports de crédits	TOTAL BUDGET 2025
011	charges à caractère général	13 363 828.15	1 097 066.93	1 036 169.64	15 497 064.72
012	charges de personnel et frais assimilés	25 000 000.00	600 000.00		25 600 000.00
014	atténuations de produits	10 000.00			10 000.00
65	autres charges de gestion courante	5 903 353.80	39 252.14	156 817.90	6 099 423.84
66	charges financières	470 000.00		73 709.10	543 709.10
67	charges exceptionnelles	20 000.00	50 000.00		70 000.00
68	dotations aux amortissements et aux provisions		105 895.93		105 895.93
023	virement à la section d'investissement	5 155 732.30	1 504 492.06		6 660 224.36
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	2 600 000.00	540 000.00		3 140 000.00
	TOTAL	52 522 914.25	3 936 707.06	1 266 696.64	57 726 317.95

1. Chapitre 011 Charges à caractères générales : 1 097 K€

Les principales inscriptions correspondent aux actions suivantes :

- 672K€ : au titre des consommations (notamment sur l'électricité et le gaz) liés d'une part aux augmentations progressives des prix des fluides et des taxes ainsi qu'à l'augmentation des surfaces en gestion et des dépenses de fournitures pour les différentes régies des services techniques ;
- 100 k€ au titre des honoraires pour divers contentieux notamment le sinistre de l'école maternelle Jules Ferry ;
- 67k€ : développement urbain : dépenses liées à des charges de copropriétés et d'interventions dans le cadre de la stratégie foncière de la commune.

- 56k€ : en prévision des dépenses de restauration notamment par la prise en compte de la clause d'actualisation de contrat de service
 - 39k€ : principalement pour des dépenses relatives aux frais de gardiennage, de maintenance
2. Chapitre 012 Charges de personnels et frais assimilés : **600k€**
- 600 k€ pour l'ajustement de la masse salariale tant au regard de l'évolution des effectifs que des postes pourvus ou à pourvoir
3. Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : **39 k€**
- 17 K€ de dépenses liées aux logiciels informatiques qui sont fournis en SAAs
 - 21 k€ remboursement d'un trop perçu par la CAF
4. Chapitre 67 Charges exceptionnelles : **50 K€**
- 50 k€ titres annulés sur exercices antérieurs au regard de l'évolution de ce chapitre depuis le début de l'exercice
5. Chapitre 68 Dotations aux amortissements et aux provisions : **105 K€**
- 105 K€ concernent l'ajustement des provisions pour contentieux d'urbanisme et le provisionnement des comptes épargne temps ;
6. Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre section :
- 500 k€ pour dotation aux amortissements
7. L'équilibre de la section est assuré par le virement de la section de fonctionnement vers l'investissement pour **1 504 K€** (Chapitre 023).

B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT HORS REPORTS : -279 K€

Les recettes de fonctionnement réelles se dressent ainsi :

chapitre	libellé chapitre	BP 2025	BS 2025	Reports de crédits	TOTAL BUDGET 2025
002	RESULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT				
013	atténuations de charges	250 000.00		45 433.40	295 433.40
70	produits de services du domaine & vente diverses	3 795 006.00		749 510.34	4 544 516.34
73	impôts et taxes	5 409 445.00	-44 000.00		5 365 445.00
731	fiscalité locale	29 447 400.00	-530 609.00	387 142.42	29 303 933.42
74	dotations, subventions et participations	13 017 413.25	77 133.00	4 300 660.87	17 395 207.12
75	autres produits de gestion courante	453 650.00		123.60	453 773.60
76	produits financiers				0.00
77	produits exceptionnels				0.00
78	reprises sur amortissements et provisions		218 009.07		218 009.07
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000.00			150 000.00
	TOTAL	52 522 914.25	-279 466.93	5 482 870.63	57 726 317.95

Les principaux mouvements budgétaires sont les suivants :

- 114k€ : dotation de solidarité urbaine suite à notification
- 6k€ : dotation forfaitaire suite à notification
- 30k€ : dotation nationale de péréquation suite à notification
- 530k€ : des bases fiscales versus la prévision qui en avait été faite au budget primitif. Une grande majorité des communes subissent un recalcul des bases de la taxe d'habitation et donc de leur produit suite à la mise en place de la GMBI (Gestion de mes Biens) par l'Etat..
- 218 K€ reprise sur provisions au titre des contentieux divers relativement au Parc Jousseaume

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS REPORTS : 9 667 K€

Les dépenses de la section d'investissement s'organisent comme suit :

chapitre	libellé chapitre	BP 2025	BS 2025	Reports de crédits	TOTAL BUDGET 2025
20	immobilisations incorporelles	1 946 775.37	-61 348.88	573 953.92	2 459 380.41
204	subventions d'équipement versées		400 000.00	204 292.31	604 292.31
21	immobilisations corporelles	8 103 835.00	8 729 186.57	10 874 903.14	27 707 924.71
23	immobilisations en cours	14 407 774.00	500 000.00	118 216.68	15 025 990.68
16	emprunts et dettes assimilés	3 311 520.89			3 311 520.89
26	participations et créances rattachées		100.00		100.00
27	autres immobilisations financières	1 000 000.00	100 000.00		1 100 000.00
45	opérations pour compte de tiers	200 000.00			200 000.00
040	opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000.00			150 000.00
041	opérations patrimoniales	525 000.00			525 000.00
	TOTAL	29 644 905.26	9 667 937.69	11 771 366.05	51 084 209.00

Les principales inscriptions sont les suivantes :

1. Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : **-61 K€**
 - 61K€ principalement lié à des corrections d'imputation
2. Chapitre 204 subventions d'équipement versées : **400 K€**
 - 400 K€ opération de voirie avec une participation de la ville aux travaux de Marcel Dassault
3. Chapitre 21 immobilisations corporelles : **8 729 K€**
 - 3.5M€ pour l'acquisition de terrains relatifs à des emplacements réservés au PLUI et à des acquisitions nécessaires à la réalisation d'équipements publics
 - 3.5 M€ pour notamment les travaux de voirie tels que la rue du général Leclerc, la place des marguerites, les travaux de la rue des Moulins (prévue en APCP qui sera réalisé en dehors) ainsi que des travaux divers
 - 1M€ relatifs à des travaux bâtimentaires tels que la Villa Simon, le musée des métiers, des avenants sur des chantiers en cours
4. Chapitre 23 immobilisations en cours : **500 K€**
 - 500 K€ pour la 1^{ère} tranche des travaux sur la fibre
5. Chapitre 26 participations et créances rattachées : **0.1 K€**
 - 100 € afin de rentrer au capital de la SPL Sequano par l'achat d'actions
 -
6. Chapitre 27 autres immobilisations financières : **100 K€**
100 K€ avance remboursable au titre de la dotation initiale du budget annexe du parking

B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS REPORTS : 15 949 K€

Les recettes de la section d'investissement se présentent comme suit :

chapitre	libellé chapitre	BP 2025	BS 2025	Reports de crédits	TOTAL BUDGET 2025
001	RESULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT		17 618 137.20		17 618 137.20
024	produits de cessions d'immobilisations				0.00
10	dotations fonds divers et réserves	1 089 500.00		216 892.23	1 306 392.23
1068	excédents de fonctionnement capitalisés		7 525 459.24		7 525 459.24
13	subventions d'investissement reçues	2 741 414.40		5 272 843.64	8 014 258.04
16	emprunts et dettes assimilés	16 333 258.56	-11 238 520.63		5 094 737.93
27	autres immobilisations financières	1 000 000.00			1 000 000.00
45	opérations pour le compte de tiers	200 000.00			200 000.00
021	virement de la section de fonctionnement	5 155 732.30	1 504 492.06		6 660 224.36
040	opérations d'ordre de transfert entre sections	2 600 000.00	540 000.00		3 140 000.00
041	opérations patrimoniales	525 000.00			525 000.00
	TOTAL	29 644 905.26	15 949 567.87	5 489 735.87	51 084 209.00

1. Chapitre 001 Résultat reporté d'investissement : **17 618 137.20 €**

2. Chapitre 10 Dotations fonds divers et réserves : **7 525 K€**

7. -7 525 459.24 au 1068 correspondant à l'affectation du résultat

L'excédent de clôture résultant de l'exercice 2024 affecté au budget supplémentaire 2025 est utilisé pour :

- Financer les reports de crédits de l'exercice 2024 sur 2025 de 11.8 M€ (en dépenses d'investissement) ;
- Réduire l'emprunt d'équilibre au budget 2025 ;
- Assurer une partie du financement des investissements futurs relatifs au programme d'investissement déjà engagé, notamment les opérations suivantes.

En effet, la grande précarité des ressources financières de la ville de Montfermeil qui conduit à l'insuffisance d'épargne nette de gestion, oblige cette dernière à anticiper tous ses projets d'investissements afin de développer une stratégie systématique de recherche de subventions auprès du plus grand nombre de financeurs. Chaque financeur ayant ses propres modalités d'instruction des dossiers : délai de passage en commission, pièces techniques exigées, gouvernance spécifique, la nécessité de bouclage des plans de financements des opérations devient un impondérable. Aussi les excédents apparents sur la section d'investissement traduisent la superposition dans le temps des financements obtenus et à obtenir et sont donc déjà gagés par les opérations y afférentes. De plus la politique de mobilisation de la dette est rendue moins attractive par des taux prohibitifs. La commune a pu par le passé recourir à l'emprunt à des conditions plus favorables et ce dans l'anticipation des travaux à réaliser.

Pour illustrer, voici ci-après une liste non exhaustive des projets bâtimentaires identifiés qui répondent à cette logique et sur lesquels la ville a déjà eu recours à de la maîtrise foncière, des honoraires de programmistes, des bureaux d'études, des maîtrises d'œuvre voire des études complémentaires :

- Club de tennis rénovation énergétique
- Extension de l'école Joliot Curie
- Extension de l'école maternelle Paul Eluard
- Extension de la maternelle Jules Ferry
- Travaux de l'hôtel de ville : isolation, ravalement, performance énergétique
- Rénovation énergétique de l'élementaire Eluard
- Création du tiers lieu numérique



Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20250930-DEL2025_09_173-DE
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025

- Création de la salle de musculation
 - Programmation autour de l'école André Champy
3. Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés : **-11 238 K€**
8. -11 238 K€ diminution du recours à l'emprunt au regard des équilibres budgétaires
4. Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement : **1 504 K€**
9. 1 504 K€ au virement de la section d'investissement
5. Chapitre opérations d'ordre de transfert entre sections : **500 K€**
10. 500 K€ dotations aux amortissements